



D.2018.12.12.6.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

6 - PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU**6.8 - Accord cadre M2018-251 pour l'accompagnement méthodologique de la Direction Pilotage et Attractivité du Réseau à la coordination de projet à conclure avec la société WILLING AND ABLE - Autorisation de signer l'accord cadre**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

La Direction Pilotage et Attractivité du Réseau (DPAR) est en charge de la définition, de la contractualisation et du suivi de l'offre et de la qualité de service par l'exploitant (Tisséo Voyageurs) sur l'ensemble du ressort territorial (composé de 110 communes).

Pour articuler les différents projets de structuration et d'attractivité du réseau (issus du Projet Mobilités 2020-2025-2030 et de son rôle de pilote du CSP) et les autres projets menés par Tisséo Collectivités, la DPAR souhaite se faire accompagner d'un point de vue méthodologique.

Parmi les modalités de suivi de la feuille de route, la DPAR souhaite focaliser le besoin d'accompagnement sur les thématiques suivantes :

- Thématique 1 : Mise en place d'un dispositif de pilotage et de communication par rapport à l'avancement de la feuille de route : accompagnement à la mise en œuvre et animation du dispositif
- Thématique 2 : Accompagnement méthodologique du projet Mobilités Centre-Ville, en relation directe avec la directrice de projet
- Thématique 3 : Accompagnement à la structuration des relations institutionnelles en lien avec les projets
- Thématique 4 : Interface avec le suivi de l'exécution budgétaire et financière du CSP
- Thématique 5 : Mise en œuvre de la feuille de route expérience voyageurs
- Thématique 6 : Démarche qualité

Les prestations feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire conclu en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée de 36 mois.

Le montant maximum des commandes est estimé à 240 000,00 €HT.

L'accord cadre a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des articles 66, 67 et 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 15 octobre 2018 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 21 novembre 2018 à 12h00.

Six entreprises ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- 1. WILLING AND ABLE**
- 2. ESPELIA**
- 3. LGM**
- 4. TRANSAMO**
- 5. ALGOE**
- 6. SEGECO Consulting**

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du **6 décembre 2018**, attribué l'accord-cadre pour l'accompagnement méthodologique de la Direction Pilotage et Attractivité du Réseau à la coordination de projet à **la société WILLING AND ABLE** pour un montant maximum de 240 000,00 € HT, le détail estimatif remis s'élevant à **80 640,00 €HT**.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181217-20181212-6-8D- DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018
--

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2018-0251 pour l'accompagnement méthodologique de la Direction Pilotage et Attractivité du Réseau à la coordination de projet avec **la société WILLING AND ABLE** pour un montant maximum de 240 000,00€ H.T., ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

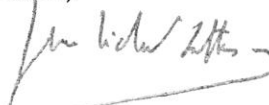
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES